



*Etablissement public territorial de bassin*

Entente Oise Aisne

# Commission hydrographique Oise-Confluence

Séance du 18 septembre 2018



*Etablissement public territorial de bassin*

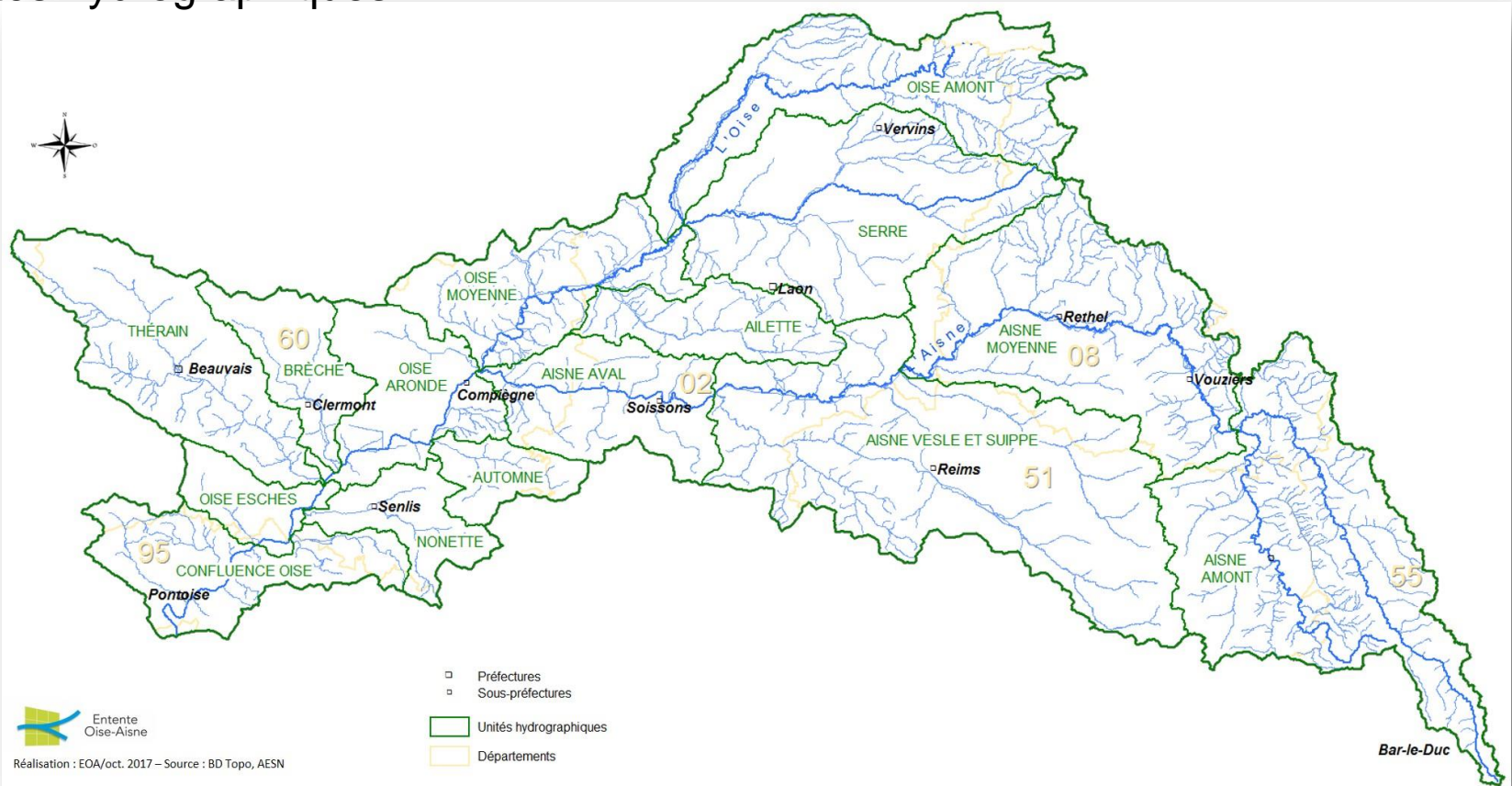
Entente Oise Aisne

# Sommaire

- Contexte
- Le territoire Oise-confluence
- Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise
- Les actions du territoire : éléments de connaissances et propositions de la Commission hydrographique

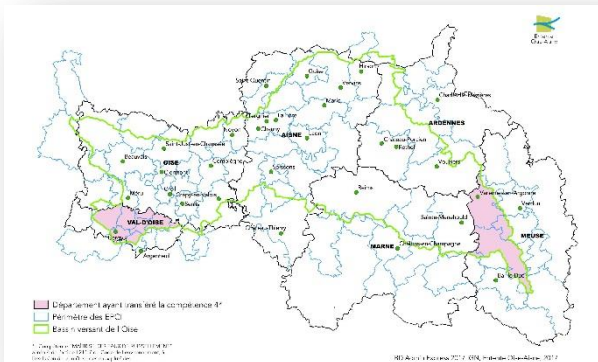
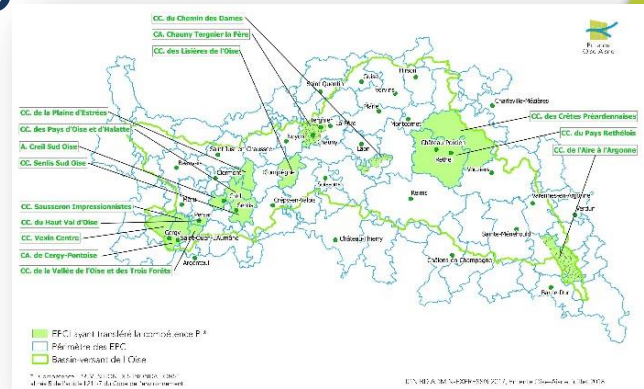
# Le bassin versant de l'Oise

15 unités hydrographiques



# Les compétences de l'Entente

- **Prévention des inondations**  
(compétence transférée par les EPCI)
- **Maitrise des eaux de ruissellement**
- **Animation, concertation**  
(compétences transférées par les départements)



- **Gestion des milieux aquatiques (compétence non transférée à ce jour)**

## La gouvernance de l'Entente

### Commissions hydrographiques

concerter les acteurs et établir des programmes cohérents

Proposition de programmes d'actions

et leur programmation pluriannuelle technique et financière

### Bureau

Examen des programmes, délégations

Débats et propositions portées à la

### Comité syndical

connaissance

### Comité consultatif

Bilan des actions, enjeux et grands projets à l'échelle du bassin



*Etablissement public territorial de bassin*

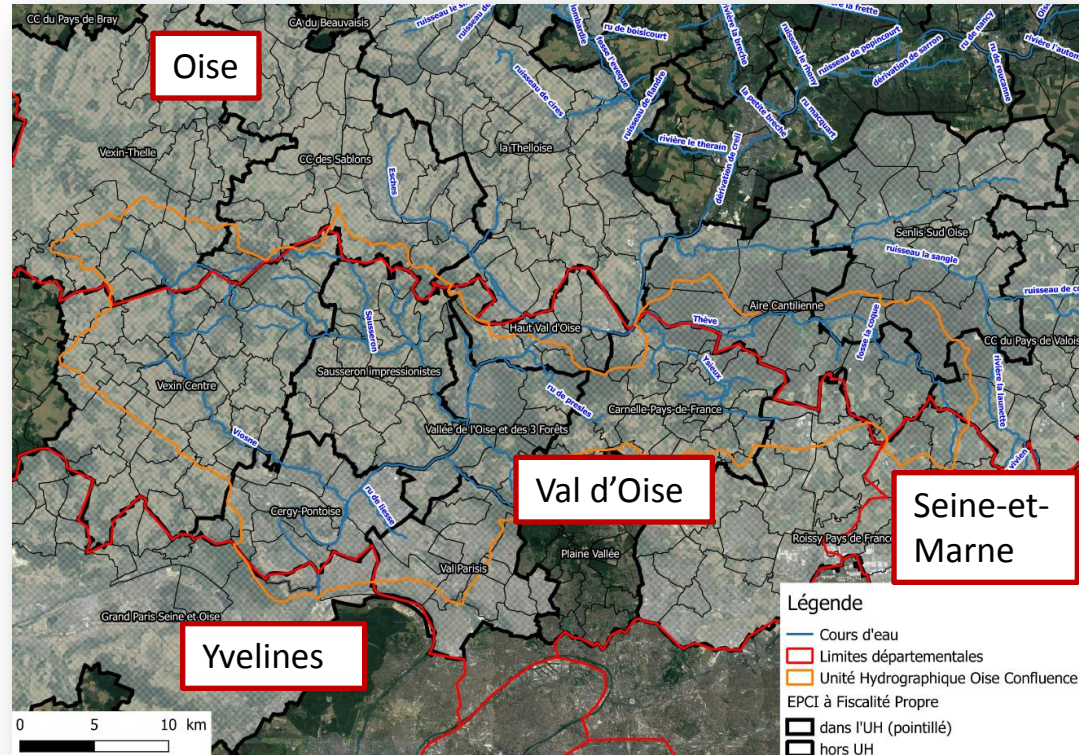


Entente  
Oise-Aisne

## Le territoire Oise-confluence

# Le territoire Oise-confluence

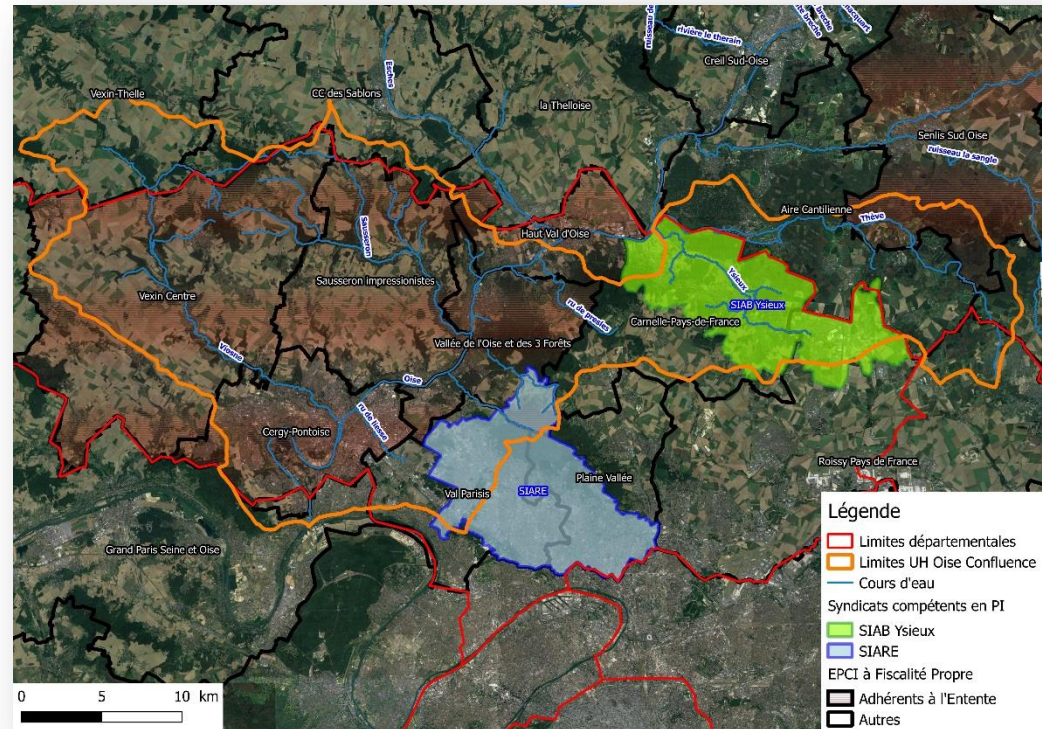
- 4 départements
- 16 EPCI
- 8 syndicats (rivière et/ou assainissement)
- 1 EPTB



# Le territoire Oise-confluence

## Compétence PI

- Syndicat de l'Ysieux (SIABY) : GEMAPI + ruissellement
- SIARE : GEMAPI
- Entente Oise-Aisne : PI sur 6 EPCI + ruissellement







*Etablissement public territorial de bassin*

Entente Oise Aisne

# Le territoire Oise-confluence

## Le syndicat mixte des berges de l'Oise

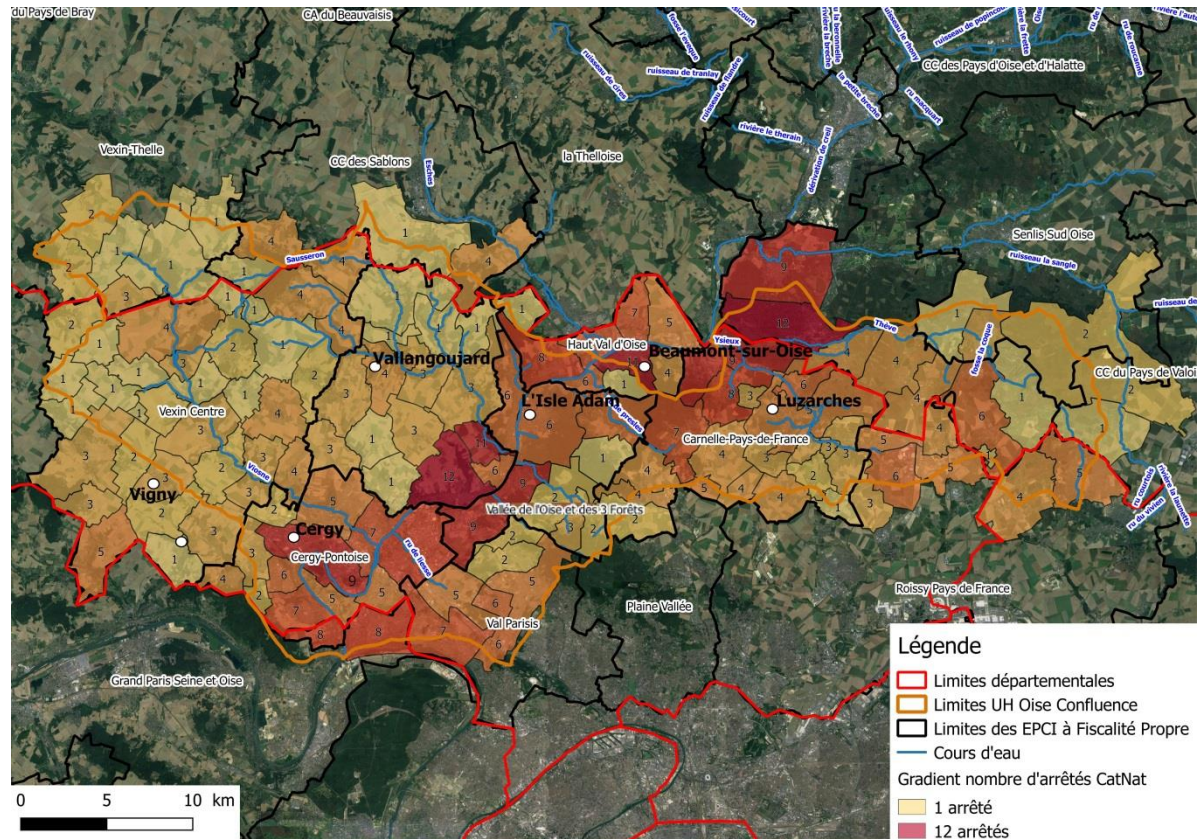
Présentation du Syndicat mixte des berges de l'Oise (SMBO)

Etablissement public territorial de bassin

Entente Oise Aisne

# Le territoire Oise-confluence

## Les arrêtés CATNAT



# Le territoire Oise-confluence

## Les enjeux en vallée de l'Oise

| Enjeux en zone inondable par l'Oise         | Crue fréquente (30 ans) | Crue moyenne (100 ans) |                        |
|---|-------------------------|------------------------|------------------------|
|   |                         |                        | Défaillance électrique |
| Habitants                                   | 3 274                   | 8 924                  | 14 000                 |
| ICPE  | 8                       | 5                      |                        |
| Entreprises                                 | 233                     | 550                    | 2 000                  |
| Etablissements sanitaires et médico-sociaux | 1                       | 1                      | 30                     |
| Station de traitement des eaux usées        | 4                       |                        |                        |
| Usine de production d'eau potable           |                         |                        | 1 (840 000 personnes)  |



*Etablissement public territorial de bassin*



Entente  
Oise-Aisne

## Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise

# Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise

361 communes  
17 EPCI  
16 syndicats de rivière  
5 SAGE  
800 000 habitants



# Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise

**Animateur :** Entente Oise-Aisne (également porteur de certaines actions)

**Comité de pilotage, Comité technique, 6 groupes de travail**

(connaissance du territoire, outils de communication, systèmes d'endiguement, stratégie d'aléa, gestion de crise, stratégie d'aménagement de la vallée de l'Oise)

**Plan d'actions :**  
50 actions réparties  
suivant 7 axes de  
gestion du risque

**Axe 1 :** Amélioration connaissance  
et conscience du risque

**Axe 2 :** Surveillance et  
prévision

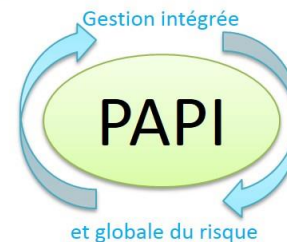
**Axe 7 :** Gestion ouvrages  
de Protection hydrauliques

**Axe 6 :** Ralentissement des  
écoulements

**Axe 5 :** Réduction vulnérabilité  
des biens et des personnes

**Axe 3 :** Alerte et gestion  
de crise

**Axe 4 :** Prise en compte  
du risque dans  
l'urbanisme



# Le PAPI, la stratégie de résilience des territoires

## OBJECTIFS SUR LES CRUES FRÉQUENTES (30 ANS)

- ✓ Limiter les dommages, **réduction des niveaux** d'eau
- ✓ Conforter les **ouvrages existants** (assurer la sécurité des personnes)
- ✓ Lutter contre le **ruissellement**

- ✓ Avoir des **réseaux résilients**
- ✓ Maintenir l'emploi et l'**attractivité** du territoire
- ✓ Accompagner les **établissements sensibles**
- ✓ Réduire les dommages sur l'habitat (individuel, social)

## OBJECTIFS SUR LES CRUES MOYENNES (100 ANS)

## OBJECTIFS SUR LES CRUES EXTRÊMES (1 000 ANS)

- ✓ Améliorer la préparation à la **crise**
- ✓ Coordonner la réponse à la crise

- ✓ Améliorer la connaissance des aléas et des enjeux
- ✓ Adapter les comportements
- ✓ Améliorer l'organisation et l'alerte à la population

## OBJECTIFS TRANSVERSAUX

## Le PAPI, focus sur Longueil II

**Objectif : limiter les dommages par la réduction des niveaux d'eau**

✓ étudier l'augmentation des capacités du site de Longueil-Sainte-Marie

### ➤ Résultats de l'étude d'orientation (Artélia)

- 2 casiers existants à rehausser
- 1 casier à créer
- Remplissage par pompage
- Crue cible : crue centennale  
(~13 cm à Pontoise)





## Le PAPI, focus sur Longueil II

### ***Les études intégrées au PAPI d'intention:***

- Etudes d'avant-projet (AVP)
- Etudes de maîtrise d'œuvre
- Sondages géotechniques
- Étude d'impact environnementale
- Analyse multicritères (comprenant une analyse coûts-bénéfices)
- Une étude d'impact agricole
- Diagnostic archéologique
- Dossier réglementaire
- ...

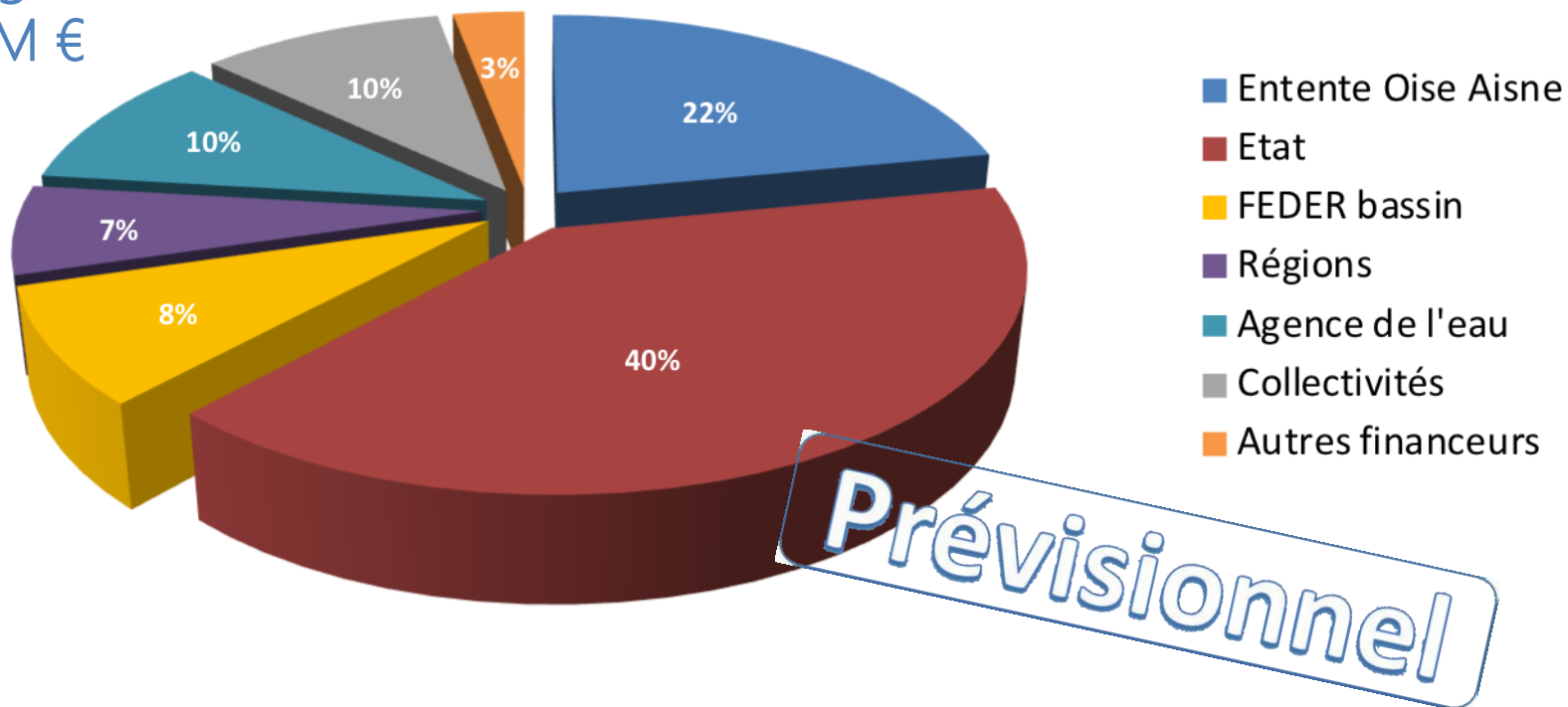




# Le PAPI, le financement

Répartition financière par structure (en %)

Coût global :  
~4,4 M €



## Le PAPI, calendrier prévisionnel

- ✓ **21 juin 2018** : Copil du PAPI d'intention
- ✓ **Avant le 30 septembre 2018** : engagement des parties prenantes
- ✓ **25 octobre 2018** : délibération de l'EOA
- ✓ **Jusqu'à Mars 2019** : Instruction par la DREAL avant labellisation du PAPI d'intention en comité Plan Seine
- ✓ **2<sup>ème</sup> semestre 2019** : Commencement des 1<sup>ères</sup> actions
- ✓ **2019-2022** : Mise en œuvre du PAPI d'intention
- ✓ **2022-2028** : Mise en œuvre des travaux dans le PAPI complet



*Etablissement public territorial de bassin*



Entente  
Oise-Aisne

Les actions du territoire :

éléments de connaissances et  
propositions de la Commission hydrographique

# Le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)

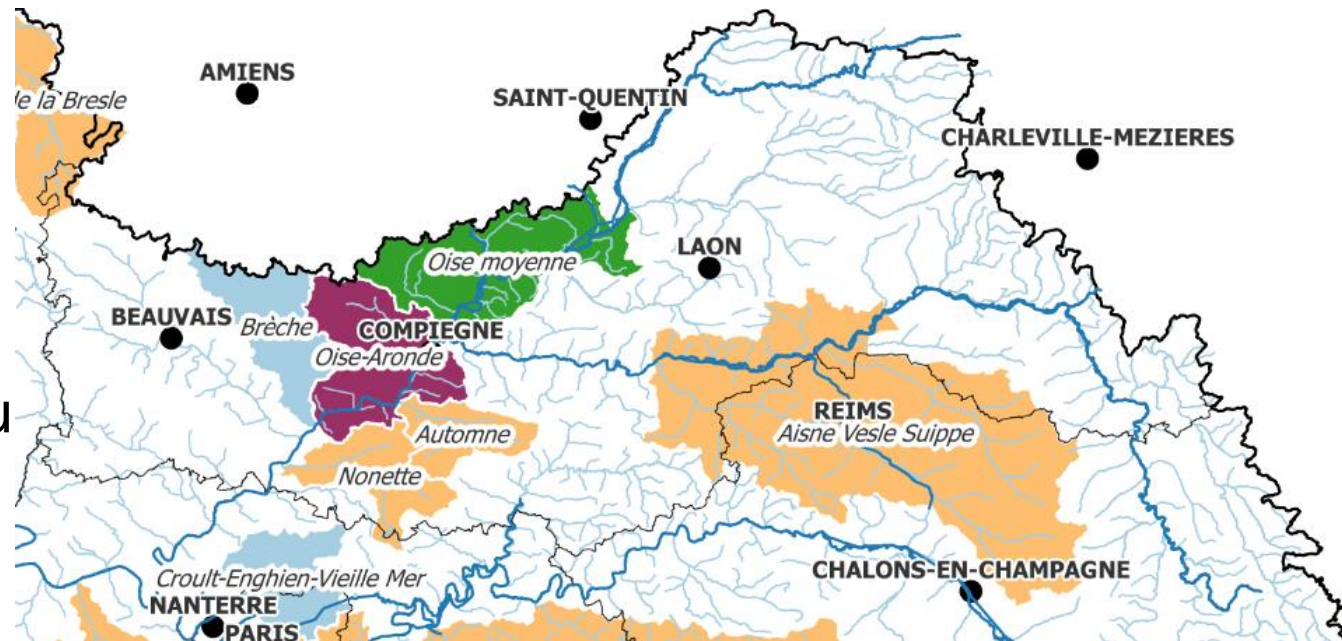
Avancement des SAGE

- Élaboration
- Instruction
- Mis en oeuvre
- Nappe de Beauce
- Révision



Pourquoi initier une démarche **SAGE** ?

- Anticiper les problèmes de ressources en eau
- S'adapter au changement climatique



Etablissement public territorial de bassin

Entente Oise Aisne

# La conscience du risque

## Les repères de crue

Obligation pour les communes (loi du 30 juillet 2003)

- 13 repères posés dans 10 communes (*Butry, Cergy, Champagne, Eragny, Jouy-le-Moutier, La Neuville-sur-Oise, Mériel, Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône et Vauréal*)
- En cours d'étude : Maurecourt (2), L'Isle-Adam, Auvers-sur-Oise (4), Pontoise (1).
- Proposition de programmation ?



[www.reperesdecru.es.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.reperesdecru.es.developpement-durable.gouv.fr/)

# La conscience du risque

Sensibilisation des scolaires

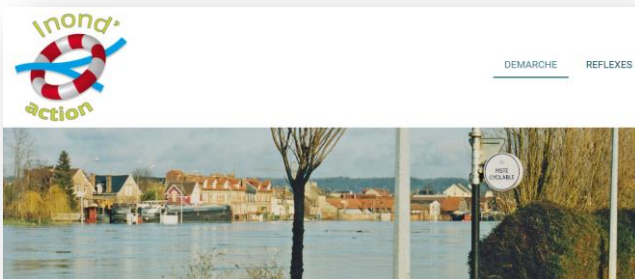
Jeu « Crue & d'eau »

Proposition de programmation ?



Réunions d'information sur les risques, DICRIM

Obligation pour les communes dotées d'un PPR (L. 125-2 du CE)



Site [www.inondaction.net](http://www.inondaction.net)

Porte-clé, magnets



# La prévision, l'alerte et la gestion de crise

## Prévision

Service de prévision des crues (crues de l'Oise)

PAPI vallée d'Oise -> réflexion sur l'ajout d'instruments de mesure en amont de certains barrages ; développement du réseau « crues rapides »



Service d'information sur le risque de crues  
des principaux cours d'eau en France

## Systemes d'alerte

6 communes ont déjà un système d'alerte

PAPI vallée d'Oise -> développement de systèmes d'alerte, crues lentes et rapides

## PCS

Obligation pour les communes dotées d'un PPR

PAPI vallée d'Oise -> réalisation de PCS, PICS





# L'aménagement du territoire

## PPRi (plan de prévention des risques d'inondation)

Vallée de l'Oise ; Vallée de la Seine et de l'Oise en Yvelines ;

Bassin versant du Sausseron (ruissellement)

## Documents d'urbanisme

SCOT et PLUi doivent être compatibles avec le PGRI,

(-> note de cadrage : intégrer un diagnostic de vulnérabilité dans un document d'urbanisme, DRIEE IDF)

| Pièces des dossiers de SCOT et de PLU-PLUi                     |   | Mise en compatibilité avec l'objectif de prévention des risques d'inondation   |
|--|---|--|
| <b>Rapport de présentation</b>                                 | Diagnostic<br>État initial de l'environnement<br>Évaluation environnementale *<br>Résumé non technique<br><small>* Concerne les SCOT et les PLU-PLUi soumis à évaluation environnementale</small> | <ul style="list-style-type: none"><li>Intégration dans l'état initial de l'environnement d'un diagnostic de la vulnérabilité aux inondations (zones inondables et zones impactées)</li><li>Justification des orientations d'aménagement et des règles qui concourent à la réduction de la vulnérabilité du territoire</li><li>Présentation des mesures d'évitement, de réduction et de compensation, le cas échéant</li><li>Identification des indicateurs de suivi se rapportant aux zones inondables</li></ul>   |
| <b>Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)</b> |   | <ul style="list-style-type: none"><li>Prise en compte explicite des conclusions du diagnostic de vulnérabilité dans la définition du projet de développement (cartographie et orientations) :</li><li>traduction des choix d'aménagement à l'issue du croisement des enjeux inondation et du projet d'aménagement de la collectivité ;</li><li>intentions pour réduire la vulnérabilité et développer un urbanisme plus résilient.</li></ul>   |
| <b>Pour les SCOT</b>   | <b>Pour les PLUi et PLU</b>   | <b>Pour les SCOT :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Prise en compte des conclusions du diagnostic de vulnérabilité dans la définition et localisation des grandes orientations, et des mesures et principes d'aménagement (zone expansion des crues en lien avec la trame verte et bleue, place de l'eau dans les projets, sécurisation des équipements nécessaires à la gestion de crise,...)</li></ul> <b>Pour les PLUi-PLU :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Prise en compte des conclusions du diagnostic de vulnérabilité, des zones inondées et des zones impactées dans la délimitation des zones et la réglementation encadrant l'urbanisation et l'occupation du sol (préservation des zones d'expansion des crues, amélioration des écoulements et gestion adaptée des eaux pluviales et du ruissellement...)</li><li>Prise en compte des conclusions du diagnostic de vulnérabilité dans la définition d'OAP pour des principes d'aménagement adaptés, thématiques ou sectorielles</li></ul> |
| <b>Document d'orientations et d'objectifs (DOO)</b>            | <b>Documents graphiques</b><br><b>Règlement</b><br><b>Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)</b>  |  |

## Réduire la vulnérabilité du territoire

PAPI vallée d'Oise -> diagnostic de la vulnérabilité à l'échelle de la vallée de l'Oise

### Réseaux :

Convention de mise à disposition des données, signée en 2016

PAPI vallée d'Oise -> diagnostics (*CA Cergy-Pontoise, assainissement*)

### Diagnostics du bâti :

PAPI vallée d'Oise -> diagnostic ERP, logements sociaux

Guide autodiagnostic (*DRIEE IDF*) : entreprises et établissements médico-sociaux

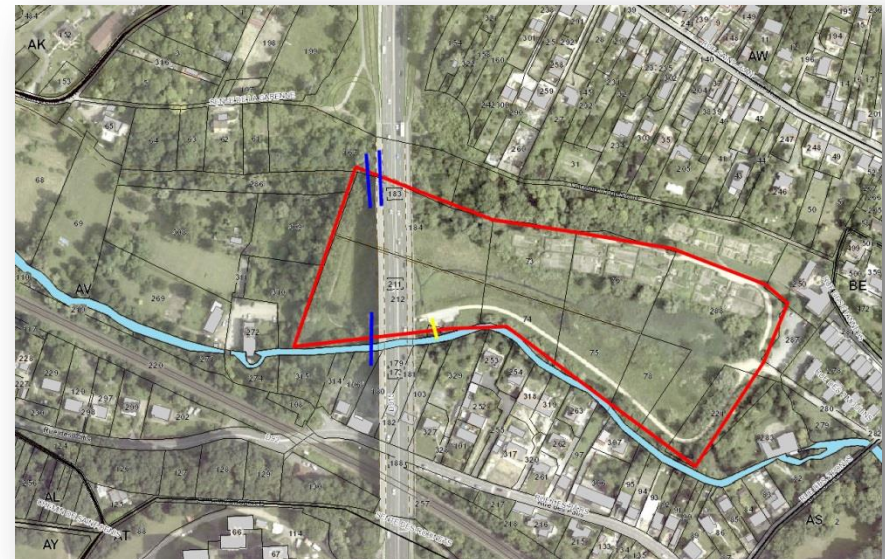
# Les ouvrages de protection

Les ouvrages sous gestion de l'Entente via le transfert de PI

## Les Pâtis

Viosne (Pontoise)

- Rétention de 37 850 m<sup>3</sup> (crue 10 ans)
- Vannes motorisées, deux déversoirs
- Bénéficiaire : Pontoise



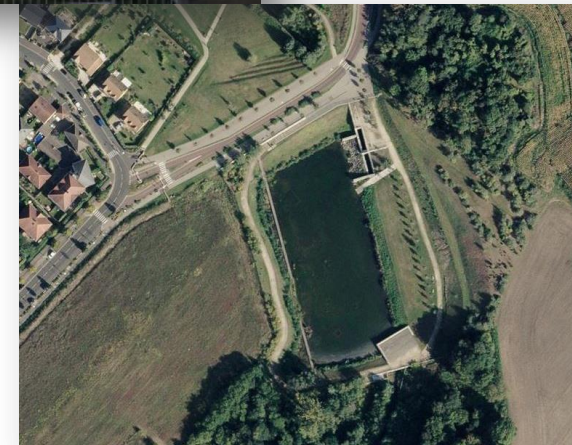
# Les ouvrages de protection

Les ouvrages sous gestion de l'Entente via le transfert de PI

## **Blanche de Castille**

ru de Liesse (Saint-Ouen-l'Aumône)

- Mis en service en 2008, arrêté d'autorisation de 2005
- Rétention de 15 000 m<sup>3</sup> (crue 10 ans)
- Plage d'efficacité : jusqu'à des crues 50 ans
- Vannes motorisées et manuelles, deux déversoirs
- Bénéficiaire : Saint-Ouen-l'Aumône



# Les ouvrages de protection

## Les ouvrages en attente de convention de mise à disposition

- **Convention** entre l'EPCI et l'Entente
  - Recense le patrimoine dont la gestion est transférée à l'Entente;
  - Précise les modalités financières.

### **Digue du chemin de 30 ans Sausseron (Labeville)**

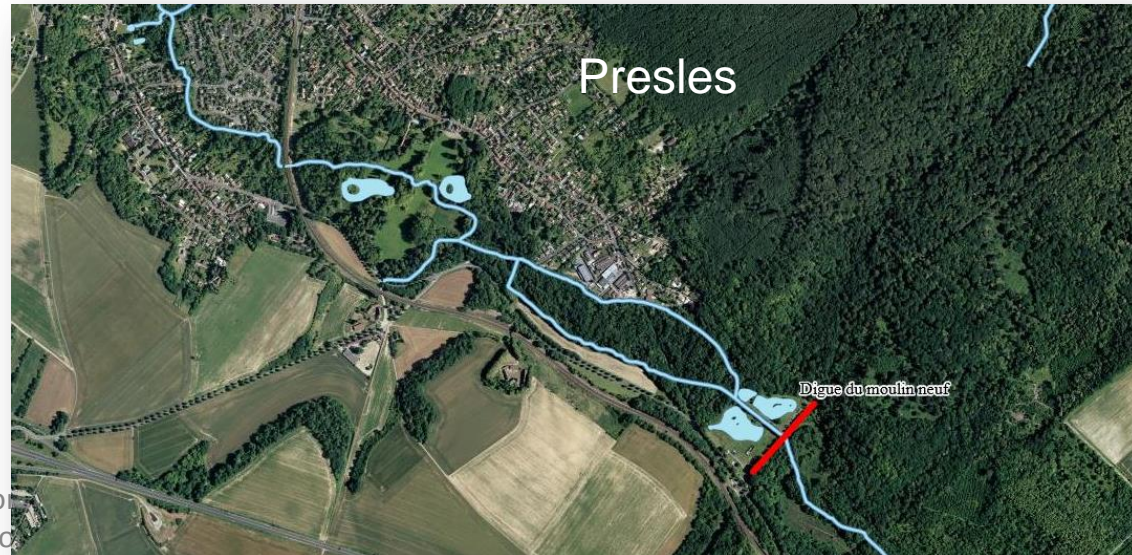


# Les ouvrages de protection

## Les ouvrages en attente de convention de mise à disposition

- Convention entre l'EPCI et l'Entente
  - Recense le patrimoine dont la gestion est transférée à l'Entente
  - Précise les modalités financières

**Barrage du moulin neuf,**  
ru de Presles (Presles)



## Le ruissellement

**Ru de Presles** (Mours) : étude en cours pour la gestion des eaux pluviales et de ruissellement en amont du ru de Presles, portée par le Syndicat,

**Sausseron** : travaux en cours à Valmondois (~ 90 000 € HT), par l'Entente  
Arrêté de DIG en date du 29 mars 2018  
Société Inexence

Programme de travaux :

9 fascines vives

2 zones tampon

Rehausse d'un chemin

2 créations et 2 rénovations d'ouvrages en gabions



Valmondois

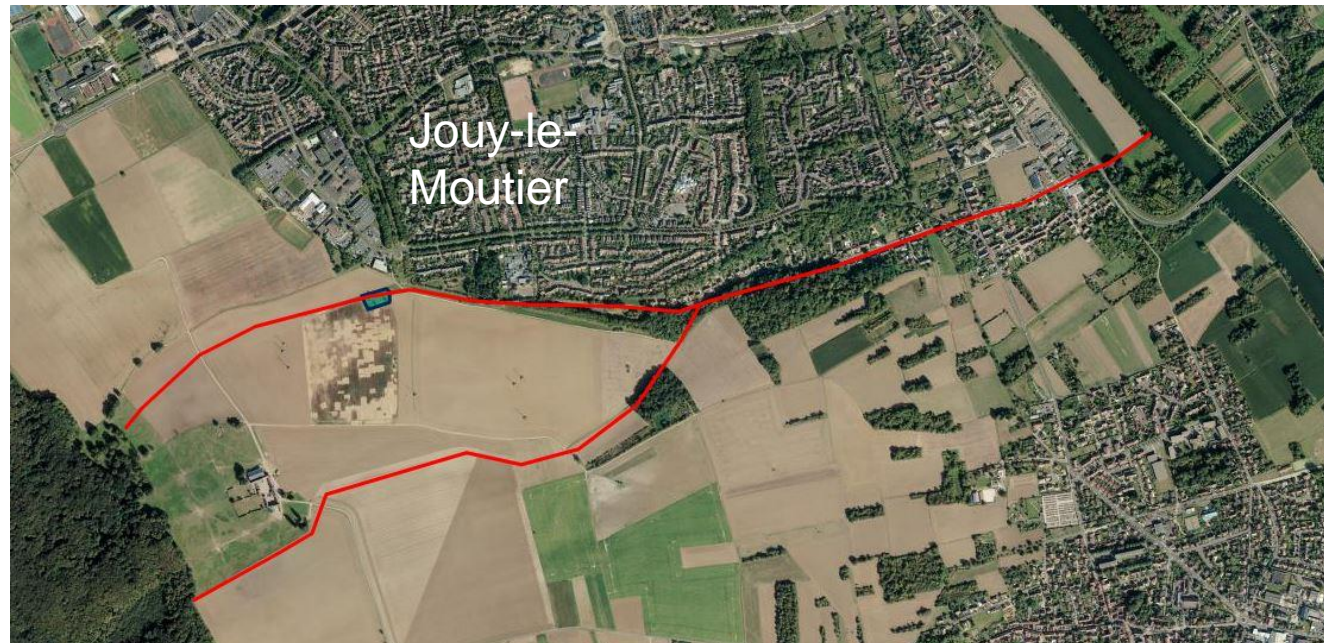
*Etablissement public territorial de bassin*

Entente Oise Aisne

# Le ruissellement

## Propositions de programmation

**Val de Glatigny (Jouy-le-Moutier) :**  
agrandissement du bassin existant,  
ajout d'une vanne







*Etablissement public territorial de bassin*

Entente Oise Aisne

Merci de votre attention